

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<http://vivrelespaysages.cg54.fr/quels-sont-les-interets-et-les.html>

Quels sont les intérêts et les limites de l'Atlas ?

- Introduction -

Date de mise en ligne : mardi 25 juin 2013

Vivre les paysages | CD54

La première vertu de l'Atlas des Paysages, conformément à la Convention Européenne du Paysage, est d'évoquer avant tout les paysages du quotidien car ce sont eux qui constituent d'abord notre cadre de vie.

C'est pourquoi dans cet Atlas, les paysages remarquables

ou les [sites inscrits](#) et [classés](#) sont simplement évoqués. Bien entendu, ils devront être pris en compte dans tout projet d'aménagement, conformément à [la législation en vigueur](#)

EN SAVOIR PLUS !

Par ailleurs, l'atlas constitue un document d'ensemble, dont la vocation d'échelle reste au final départementale.

L'identification d'enjeux à des échelles précises n'a pas la prétention de l'exhaustivité : elle vise à faciliter l'articulation des échelles entre les visions globales et stratégiques, et les visions locales et opérationnelles ; elle vise à faciliter le dialogue sur l'action en identifiant des questions concrètes visibles sur le terrain.

Ainsi, [les communes ou les groupements de communes](#) désireux d'information trouveront une introduction à la question du paysage pour l'échelle qui les intéresse.

L'Atlas les aidera à re-situer le territoire communal ou intercommunal dans une logique paysagère plus large et diverse, à prendre la mesure de valeurs paysagères clefs et d'enjeux en première approche.

En aucune façon l'atlas n'a vocation à se substituer aux réflexions plus localisées sur un territoire ou plus ciblées sur un thème, comme une révision de document d'urbanisme ou, a fortiori, un projet d'aménagement particulier.

En outre, de nombreuses collectivités locales se sont déjà engagées dans des démarches paysagères, telles que [les Plans de Paysage ou les Chartes Paysagères](#) par exemple. Elles trouveront dans l'Atlas une forme de reconnaissance de leur travail et des compléments utiles pour poursuivre leurs démarches.

Le Département, la Région, l'Etat, et leurs différents partenaires y trouveront matière à alimenter les politiques d'aménagement qualitatif du territoire et les porteurs-à-connaissance.

Les spécialistes y trouveront sans doute un peu moins de matière fine que dans les publications propres à leurs domaines de compétences. Mais l'Atlas devrait faciliter l'articulation de leur champ de préoccupation avec celui d'autres thématiques, *autour de la question du cadre de vie* ; car dans l'Atlas, l'aménagement qualitatif du territoire prend une place centrale, croise les champs spécialisés et décroïsonne les logiques sectorielles.

Le paysage touche en effet tous les domaines de l'aménagement : environnement, urbanisme, logement, transports et déplacements, agriculture et activités économiques, ...

Sur la forme, l'Atlas des paysages de Meurthe-et-Moselle présente plusieurs originalités :

- ▶ il a d'emblée été conçu sous la forme d'un site Internet, pouvant de ce fait être accessible à tous, pour la totalité des données produites : en ce sens il s'agit d'un véritable outil démocratique d'accès à une connaissance et une culture partagées, sur une question complexe - l'aménagement qualitatif du territoire - qui a vocation à intéresser l'ensemble des citoyens pour faire progresser les débats ;
- ▶ il articule les échelles de l'aménagement, depuis l'échelle stratégique départementale jusqu'à l'échelle de sites ponctuels ; de cette façon, il a vocation à intéresser un maximum d'acteurs, à favoriser le partage d'une vision commune sur les points forts et les points faibles du territoire en matière de paysage, et à rendre concret et illustré

Quels sont les intérêts et les limites de l'Atlas ?

l'état des paysages en ce début de XXI^e siècle ;

- ▶ il propose une synthèse cartographiée et commentée des grands enjeux en matière d'aménagement qualitatif pour chaque unité de paysage ;
- ▶ l'atlas est très abondamment illustré de photographies de terrain, légendées, commentées et repérées sur SIG (Système d'Information Géographique) : de cette façon l'atlas est conçu comme un guide pédagogique de lecture du paysage, qui aide à déceler les caractéristiques ou les enjeux à partir d'une perception 'quotidienne' du territoire : celle qui s'offre aux yeux lorsqu'on le parcourt ; leur repérage sous SIG rend possible en complément la construction d'un '*observatoire photographique des paysages*' pour mesurer les dynamiques d'évolution par reconduction des prises de vues géoréférencées ;
- ▶ il propose une représentation numérique en trois dimensions du territoire, sous forme de blocs-diagrammes, qui permettent une représentation synthétique de chaque unité de paysage ;
- ▶ il offre des cartographies pour chaque unité de paysage dont les référencements sous SIG rendent possibles leur complément, enrichissement et actualisation ;
- ▶ il offre plusieurs points d'entrées possibles, par cartes, par noms de lieux ou de communes ou par mots clefs ;
- ▶ il dispose d'un lexique, ainsi que d'un moteur de recherche qui facilite l'obtention des informations souhaitées.

Au total :

Plus de 1 500 illustrations accompagnent le texte (photographies légendées, cartographies, dessins, croquis, schémas et blocs-diagrammes, ...).

Enfin l'Atlas Internet est facilement évolutif ; il a non seulement capacité mais aussi vocation à se préciser et se parfaire dans les années à venir, notamment grâce aux pistes de travail et de réflexion qui prendront corps dans le Forum du Paysage et de la Biodiversité à Sion.